



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 38992

## Texte de la question

Dans la réponse, publiée au Journal officiel du 29 novembre 1999, à la question écrite n° 14055 du 11 mai 1998, il est fait état de financement au cas par cas d'initiatives locales visant à réduire l'impact des déchets sur le milieu marin en fonction de leur caractère novateur et exemplaire. M. Jean-Marie Demange souhaite que Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement lui transmette la liste des financements accordés par ses services pour chacune de ces initiatives depuis janvier 1998. Il aimerait qu'elle lui précise notamment la localisation de chacune de ces actions.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux financements accordés par ses services, depuis janvier 1998, en faveur d'initiatives locales visant à réduire l'impact des déchets sur le milieu marin en fonction de leur caractère novateur et exemplaire. En 1999, différentes méthodes d'évaluation et de collecte des déchets flottants dans les eaux littorales ont été testées et mises en oeuvre à l'initiative des élus du littoral aquitain (Syndicat mixte pour l'équipement et le développement touristique de la côte et du Pays basques). Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a financé, à hauteur de 400 000 francs, ce programme pour l'année 1999, qui comprenait notamment la mise au point des moyens de repérage au large des nappes de déchets et des moyens de les intercepter avant qu'ils ne s'échouent sur la côte. Compte tenu de la sensibilité du tourisme à cette question de la propreté et de la sécurité des plages et de la mer, une subvention de 200 000 francs a été versée en 2000, au titre de la poursuite de l'expérimentation engagée. Par ailleurs, le centre de recherches et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) a réalisé en 1996 pour les agence de l'eau une étude sur les préoccupations et réponses des communes du littoral français métropolitain. Enfin, l'Agence de l'eau Adour-Garonne a participé financièrement à une opération pilote originale, consistant à capter les déchets flottants, essentiellement du bois, sur la partie aval de l'Adour au niveau de la commune d'Urt. Le 26 avril 2000 s'est tenue à Biarritz une journée d'échange sur les macro-déchets où la mise en commun des actions menées par de nombreux acteurs : collectivités locales, associations, organismes de recherche (ADEME, IFREMER, CEDRE), services déconcentrés de l'Etat, a permis une appréciation d'ensemble de la lutte entreprise. Des informations sur cette journée ainsi que sur les actions engagées peuvent être trouvées à l'adresse Internet suivante : <http://www.ifremer.fr/cedre>.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38992

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire** : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 décembre 1999, page 7205

**Réponse publiée le** : 12 mars 2001, page 1516